

Réouverture de l'école Jean ZAY

9

JUIN 2020

1° Conditions de réouverture.

- 1- Les équipes éducatives Jean ZAY, FERRY et KERGOMARD se sont réunies ce mercredi 3 juin et jeudi 4 juin pour organiser la rentrée scolaire. Madame Perrine FLANDRIN (service jeunesse) et Madame DEBRUYNE (adjointe aux affaires scolaires) étaient présentes pour représenter la mairie. Le projet a été suivi, animé et validé par Madame FORGEZ, Inspectrice de l'Education Nationale. Lors de ces réunions, l'équipe a établi un protocole sanitaire et a vérifié à l'aide d'une checklist qu'il était possible de le respecter.
- 2- **L'école Jean ZAY rouvrira ses portes à partir de 9 juin, pour chaque élève dont la famille en a fait la demande, en roulement, sur 3 groupes de niveau (CE2/CM1/CM2) dans les 2 locaux préfabriqués de l'école, et au pavillon du service jeunesse de la mairie . Les groupes tourneront à la journée. (1 jour sur 3 pris en charge par la municipalité dans le cadre du 2s2c (santé, sport, culture, civisme).**
- 3- Un conseil d'école extraordinaire sera organisé lundi 8 juin à 16h00 pour informer de la mise en place de ce protocole.
- 4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. **Il revient à l'école, avec l'appui de la commune, de l'organiser selon les principes suivants :** Il est important de distinguer :
 - **le nettoyage simple** (les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours : le protocole habituel de nettoyage suffit ; aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire ; il est seulement recommandé de bien aérer les locaux)
 - **et le nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel** (les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement : par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves ; pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers

courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476 ; les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide).

Les mesures barrières et la distanciation doivent pouvoir être respectées. Le matériel et les équipements nécessaires devront donc être disponibles avant l'ouverture. Un plan de nettoyage devrait être affiché à chaque porte de salle. Le protocole sanitaire, donné à chaque employé.

Afin de mettre en place ces conditions indispensables à la réouverture des locaux, la municipalité mettra en place :

- **un agent disponible à temps plein sur les horaires de l'école pour aider au respect du protocole et procéder à la désinfection systématique des matériels et sanitaires utilisés en cours de journée.**
- **Un balisage de la zone se situant devant le portail de l'école afin de respecter la distanciation sociale aux accueils et sorties des classes.**
- **Un balisage des zones de regroupement des élèves lors des accueils et récréations. (cf schéma en PJ)**
- **Un Balisage des sens de circulation dans la cour. (CF PJ)**
- **Mise à disposition de savon avec poussoir dans les locaux utilisés et dans les toilettes en quantité suffisante et contrôle quotidien.**

- Mise à disposition de papier en rouleau à usage unique pour l'hygiène des enfants en classe et dans les toilettes.
- Mise disposition des enseignants du matériel de désinfection sur les heures de cours.

AMENAGEMENT des horaires de l'école :

Pour limiter le brassage et le contact des élèves des écoles Jean ZAY et KERGOMARD lors des arrivées et sorties, les horaires de fonctionnement de Jean ZAY seront :

**Matin : accueil 8h20. Récréation 10h00/10h20 pour le groupe 1, puis 10h20/10h40 pour le groupe 2.
Sortie 12h00.**

**Après-midi : accueil 13h45. Récréation 14h45/15h05 pour le groupe1, puis 15h05/15h25 pour le groupe 2.
Sortie 16h25.**

AMENAGEMENT des groupes d'élèves :

Les élèves de l'école seront accueillis en 3 groupes de 15 élèves maximum, avec rotation du personnel enseignant en présentiel et prise en charge mairie pour un groupe à la journée en rotation. Le reste du personnel restant en travail en ligne avec les familles non rescolarisées.

Les groupes seront constitués en respectant les priorités d'accueil chaque semaine.

Les familles souhaitant une scolarisation ultérieure à la date de reprise devront se manifester au plus tard le précédant la semaine de rescolarisation.

AMENAGEMENT de l'accueil :

Chaque enseignant veillera à la désinfection de tous les élèves avant l'entrée dans les locaux et après chaque récréation.

Il sera rappelé aux personnels et aux familles que :

- Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel ; la liste de ces facteurs est fixée par les autorités sanitaires.
- les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles ; ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille ; ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école ; en cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école ; les parents alertent le directeur ; les personnels procèdent de la même manière.

Une Information des élèves (*mesures barrières, distanciation sociale, masque...*) sera effectuée le jour de la rentrée et chaque matin durant les premières semaines :

Elèves accueillis dès juin 2020 :

sur la base du volontariat et de la non-obligation de la part des familles

- **Elèves prioritaires : enfants des personnels indispensables à la gestion de crise (Enfants des personnels soignants, de sécurité et, si nécessaire, des enseignants ainsi que des parents dont les obligations professionnelles sont incompatibles avec l'enseignement à distance)**
- **Elèves dont les familles souhaitent un retour à l'école à temps complet.**

2° Protocole sanitaire

A- Nettoyage des locaux

Liste du matériel nécessaire	Virucide, eau javéalisée, lingettes désinfectantes, sacs poubelles fermant hermétiquement (fournis par la Municipalité). Gestion des stocks par la municipalité. Information quotidienne du directeur.		
Contrôle du Nettoyage	Plan de nettoyage	Définir avant la réouverture de l'école un plan de nettoyage Faire le point plusieurs fois par jour si nécessaire.	
	Fiches de contrôle	A l'entrée de chaque pièce ou lieu de vie, est affichée une fiche de contrôle du nettoyage. Est indiqué si un nettoyage simple ou approfondi (avec désinfection) a été effectué.	
Disponibilité du	Personnel	Porte un masque, une blouse, des gants et des sabots (chaussures de travail). Un personnel d'entretien présent en permanence à l'école (désinfection des points de contact, des toilettes tout au long de la journée).	
Fréquence du nettoyage	Selon nécessité	Salles non utilisées	Salles non utilisées condamnées. Nettoyage classique lorsque les salles ne sont pas utilisées pendant au moins 5 jours.
		Sanitaires	Purger les canalisations d'eau avant la réouverture : faire circuler l'eau (10 min).

	Au moins une fois par jour	Sols	Nettoyage et désinfection au moins une fois par jour le soir de tous les espaces utilisés ou de passage.
		Poubelles	Equiper chaque poubelle d'un sac pouvant être fermé hermétiquement. Vider, nettoyer et désinfecter les poubelles chaque soir. Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
	Plusieurs fois par jour	Matériels	Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève ou si une zone réservée à un élève est touchée par un autre, procéder à un nettoyage de désinfection à l'aide d'une lingette désinfectante : mise à disposition dans chaque salle et sanitaires.
		Salles utilisées par des groupes Différents sur la journée et lieux de passage	Désinfection des portes, tables, chaises, mobilier, équipements et matériels en contact avec tous les élèves entre chaque groupe (<i>si possible à l'aide de lingettes désinfectantes</i>). Désinfecter les poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs... Aérer régulièrement les locaux (10 min avant l'arrivée des élèves, lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).
		Sanitaires	Nettoyer et désinfecter <u>plusieurs fois par jour</u> , les poignées de portes, les toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ... Aérer régulièrement les locaux (avant l'accueil des élèves, lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...). Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide, en serviettes jetables en papier, en papier toilettes et en lingettes désinfectantes.

B- Hygiène

Lavage des mains	Matériel	Masques, savon liquide, 1 récipients à poussoir (<i>un par lavabo : 1 sanitaire élémentaire, 1 cuisine enseignants</i>), gel hydroalcoolique, serviettes en papier, mouchoirs en papier, poubelles avec sacs poubelles fermant hermétiquement.
	Nombre de lavabos	2 blocs face à face et 2 lavabos.
	Fréquence	A l'arrivée dans l'école ; avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; le soir avant de rentrer chez soi. Il est recommandé de faire laver les mains en rentrant à la maison.
	Savon liquide	S'effectue dans les sanitaires sous la responsabilité de l'adulte présent dans les sanitaires, assisté par le personnel communal. Séchage des mains à l'aide de serviettes jetables en papier.
	Utilisation du gel hydroalcoolique	Dans chaque classe.
Sanitaires	Organisation de la présence humaine	Présence d'un personnel communal pour désinfecter les sanitaires pendant et après le passage d'un groupe d'élèves.
	Organisation du nettoyage	Le personnel communal désinfecte les sanitaires pendant et après le passage d'un groupe d'élèves.

<p>Matériels et jeux</p>	<p>Organisation de la non circulation entre élèves</p>	<p>Les enseignants distribuent après avoir pris les précautions sanitaires (lavage des mains, masque, distanciation) des photocopies et/ou du matériel réservés à chaque élève qui ne pourront être partagés et qui resteront sur sa table attitrée de l'élève.</p> <p>Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.</p> <p>Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire (prévoir un doudou qui reste à l'école en maternelle)</p>
<p>Masques</p>	<p>Fourniture initiale de masques pour les personnels</p>	<p>Chaque enseignant sera équipé de 2 masques dits grand public par l'EN (2 masques par jour de présence). Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées</p> <p>(personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe et au sein de l'école ou encore pendant la récréation).</p>
	<p>Pour les AESH</p>	<p>Sans objet</p>
	<p>Pour les personnels municipaux</p>	<p>La municipalité fournit des masques à ses agents</p>
	<p>Pour les élèves</p>	<p>Au choix et fourni par les familles</p>

Ventilation	<p>Fréquemment réalisée et dure 10 minutes à chaque fois.</p> <p>Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux</p>
--------------------	---

C- La distanciation physique

A l'extérieur de l'école :

<p>Adaptation des horaires pour limiter les flux</p>	<p>L'entrée se fera de façon échelonnée selon les groupes afin d'éviter le brassage des élèves.</p> <p>Il sera demandé aux élèves et à leurs familles de respecter strictement les horaires pour éviter un engorgement à l'entrée ou des attroupements.</p> <p><u>Le matin :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- entrée 8h20 jusque 8h30 et sortie 12h.-- <p><u>L'après-midi :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- entrée 13h45 jusque 13h55 sortie 16h25- <p>Après le lavage des mains, les élèves, encadrés par un adulte, accèdent directement – sans pause – à leur salle de classe.</p>
<p>Aménagement des espaces extérieurs, des entrées et des sens de circulation</p>	<p>Un sens de circulation (entrée et sortie) sera indiqué par des flèches marquées au sol à la bombe de peinture, des barrières, de la rubalise et des affichages. (Services municipaux)</p> <p>Un marquage au sol tous les mètres et des affichages permettront de rappeler les règles de distanciation entre chaque famille et l'interdiction d'attroupements. (municipalité)</p> <p>Les parents auront interdiction de rentrer dans l'école. Le mode de communication avec les enseignants reste le mail.</p>

	<p>Lorsque le groupe est complet, la file indienne s'oriente alors vers les sanitaires pour un lavage des mains.</p> <p>Avant la sortie, l'enseignant fait procéder chaque élève à un lavage de mains.</p>
--	--

Dans l'école :

Organisation des circulations	<p>Encadrés par un adulte, les groupes d'élèves circulent en file indienne.</p> <p>Au bord de chaque salle de classe, un affichage et un marquage au sol tous les mètres rappelleront les règles de distanciation.</p> <p>Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire (passages aux sanitaires, temps de pause, d'activités sportives), organisés (déplacements en file indienne à au moins 1 mètre de distance les uns des autres) et encadrés (toujours sous la présence d'un adulte).</p>
Organisation des récréations	<p>Le temps de récréation de 10h à 10h20 et de 14h45 à 15h05 (groupe1) De 10h20 à 10h40 et de 15h05 à 15h15 (groupe 2)</p> <p>Afin d'éviter de se croiser, en cas de sortie dans la cour de devant ou de derrière, veiller à l'absence d'un autre groupe.</p> <p>Pas de jeu collectif ou d'utilisation de matériel collectivement.</p> <p>Lavage des mains après chaque temps de récréation ou de détente.</p>
	<p>Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires : 2 enfants maximum dans les toilettes,</p> <p>Neutraliser un urinoir sur deux.</p>

Dans les classes :

Manteaux	Les vestes, les manteaux et les sacs seront gardés sur le poste de travail individuel.
Aménagements pour les élèves	Les groupes ne dépasseront pas 15 élèves . Les tables sont placées en format examen distantes au moins d'un mètre. Chaque élève se voit attribuer une table où sera indiqué son nom et son prénom pour la journée. Les élèves arrivent avec leur goûter, leur eau.
Aménagements pour l'enseignant	Respecter les distances physiques. Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.
Circulation	Limiter les déplacements. Indiquer un sens de circulation dans la classe à l'aide d'un marquage au sol.

a) Personnels de l'Education nationale :

Nombre d'enseignants	En présentiel dans l'école	2
	En distanciel	3. Le travail sera proposé en ligne et aux autres enfants sous forme de photocopies à retirer à l'école à un horaire qui sera défini
AESH	En présentiel dans l'école	1
	En distanciel	0
	En arrêt de travail	1
SCU	En présentiel dans l'école	0

4° Activités mises en place :

La réouverture de l'école va nécessairement modifier le fonctionnement qui a été mis en place par chaque enseignant à distance. Les enseignants venant à l'école auront moins de disponibilité pour le travail à distance.

Il faut aussi considérer que les enfants revenant à l'école ne retrouveront pas l'école d'avant. Les 1ers jours passés à l'école seront consacrés à la mise en place et au respect par chacun des gestes barrière. L'accueil, les passages aux toilettes, le lavage des mains prendront donc plus de temps. Il est important pour tout le monde d'en avoir conscience.

a) En présentiel (scolarisation à temps partiel) :

Priorités	Poursuite de l'apprentissage d'activités autour Du français et des mathématiques.	

		Si les conditions sont réunies, 1h d'activités physiques et sportives (temps de récréation compris) pour contribuer à l'équilibre des élèves.
Education à la santé		Information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont le lavage des mains (<i>création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre...</i>) ; sensibilisation répétée autant que nécessaire afin d'être ritualisée.

Activités physique et sportives :

- La cour d'école pourra être utilisée pour la pratique sportive.
- Demander aux familles que les enfants portent des tenues de sport pratiques et simples dès le matin ;
- Pas de jeux de contact ou de ballon.
- Activités individuelles : parcours sportifs...

Activités culturelles / manuelles, éducation musicale et arts plastiques:

- Matériel individuel jetable, aucun matériel collectif

- Privilégier les lectures par l'enseignant
- Découvertes à travers les moyens audiovisuels (visite de musées virtuels, films...)

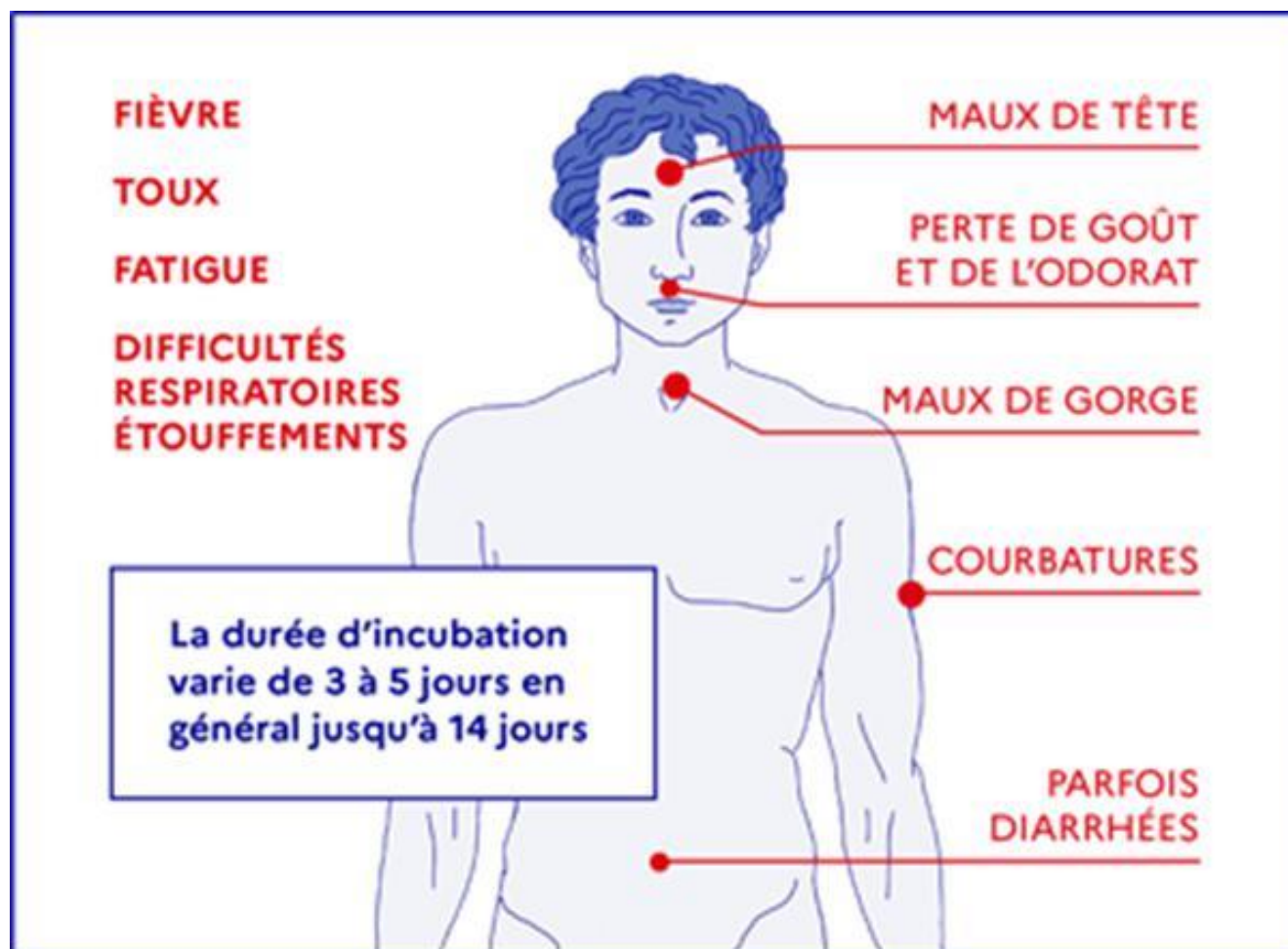
c) En distanciel :

Les travaux donnés en distanciel répondent aux mêmes priorités qu'en présentiel. Les activités se rapprocheront au maximum de ce qui sera effectué à l'école.

5° Procédures de gestion d'un cas suspect :

a) En cas de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :



Conduite à tenir par l'école

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une salle qui n'aurait pas été utilisée (salle utilisée pour les visites médicales) permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute contacter un personnel de santé de l'Education nationale :
- ❖ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter le contact et s'assurer, en lien avec le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Service médical en faveur des élèves (SMFE) : ce.i62smfe@ac-lille.fr

Médecin conseillère technique : Docteur Annick CARON 03 21 23 82 94

Médecin conseillère technique adjointe : Docteur Nathalie BLONDEL 03 21 23 82 94

Secrétariat : Michèle POURCHEZ 03 21 23 82 94 - Anne HOMBERT 03 21 23 91 45 - Carole MADRY 03 21 23 82 94, et demander 83 66

Service infirmier en faveur des élèves (SIFE) : ce.i62servinf@ac-lille.fr

Infirmière conseillère technique Delphine BELLYNCK 03 21 23 91 45

Secrétariat : Michèle POURCHEZ 03 21 23 82 94 - Anne HOMBERT 03 21 23 91 45

- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

b) En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir par l'école

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

En fonction du positionnement ultérieur des familles, les tableaux ajustés d'organisation de l'accueil ou de l'accompagnement des élèves seront régulièrement communiqués à la municipalité.

Ce protocole sera alors adapté et fera l'objet d'une information aux membres du conseil d'école.

